

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LA MUSIQUE

Une cause prioritaire pour le Centre national de la musique



CONTACTS

Service communication CNM
Corinne BRET
E : corinne.bret@cnm.fr
T : 01 56 69 11 40

Opus 64
Valérie SAMUEL
E : v.samuel@opus64.com
T : 01 40 26 77 94

www.cnm.fr
 @Le_CNM

Janvier 2021

ÉDITO

En parfaite cohérence avec l'article 1er de la Constitution de la Ve République et avec le statut de « grande cause nationale » déclarée par le Président de la République, la loi du 30 octobre 2019 qui a créé le Centre national de la musique a placé l'égalité entre les femmes et les hommes parmi les missions prioritaires de l'établissement public auxquelles il s'est attelé dès le printemps 2020.

Le premier objectif est simple : objectiver des données, confirmer — ou infirmer — ce qui relève encore trop souvent de l'intuition. Pendant très longtemps, ce qui n'était ni connu ni mesuré était trop facilement accepté. Ce temps est révolu.

La démarche engagée permet de poser un premier constat : l'étude conduite en partenariat avec l'université Paris I démontre que les femmes sont sous-représentées dans les programmations des festivals, toutes esthétiques confondues, et, au-delà, dans de nombreuses professions appartenant à la filière musicale. Pour traiter efficacement ces sujets et faire en sorte que la situation change concrètement, il faut d'abord mesurer et rendre lisible la réalité de notre filière.

S'agissant spécifiquement des violences et harcèlements à caractère sexiste et sexuel, la création du CNM est concomitante à la montée en puissance du mouvement #metoo dans la musique, qui a contribué à libérer la parole. Le CNM a une ambition : encourager et accélérer un véritable changement culturel.

Désormais, toutes les aides du CNM sont conditionnées à la mise en œuvre du protocole qui a été présenté à la ministre de la Culture à la fin de l'année 2020. Concrètement, si une entreprise ou une association ne met pas en place les procédures permettant l'écoute et la protection des victimes de ces agissements ou des témoins, si elle ne forme et n'informe pas ses équipes, si, dans certains cas et notamment dans certaines productions scéniques, elle ne prépare pas de plans de prévention, sa demande d'aide ne sera pas recevable. Comme on le sait, au-delà du droit et de l'éthique, le levier financier est, en général, puissant.

Par ailleurs, le CNM mobilise ses moyens en faveur de ceux qui agissent pour l'égalité entre les femmes et les hommes : le budget a été triplé et porté à 1 million d'euros en 2021.

Bien sûr, en matière de programmation artistique, la liberté doit rester la règle alors que, dans certaines esthétiques et notamment la musique classique, le patrimoine musical reste très masculin. La question de la diversité et de la présence des femmes renvoie ainsi à celle de l'accès aux formations et aux cursus qui préparent aux premiers rôles, notamment pour les interprètes, les compositrices et les metteuses en scène. Mais les aides du CNM, qui seront reconfigurées en 2021, encourageront, par exemple par des majorations, celles et ceux qui, concrètement, font avancer les choses.

Alors que la situation reste globalement très sombre pour l'ensemble de la filière musicale en ce début 2021, du fait de la crise de la Covid-19, il est possible d'être optimiste. La prise de conscience est large et les actions se multiplient. Cette confiance ne doit, à l'évidence, pas conduire à relâcher l'attention. Le CNM a pour ambition que son action, concertée avec l'ensemble des professionnels, permette des progrès sensibles et sans précédents. Cette démarche volontaire, nous la mènerons en étroit lien avec la mission Diversité-Égalité du ministère de la Culture et avec un regard sur les autres « industries culturelles », pour que notre secteur soit exemplaire.

Jean-Philippe Thiellay
Président du Centre national de la musique

**L'ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES :
UNE MISSION
FONDAMENTALE**

L'égal accès des femmes et des hommes aux professions musicales

Une mission inscrite dans la loi...

L'article 1^{er} de la [loi n° 2009-1100 du 30 octobre 2019](#) relative à la création du Centre national de la musique confie à l'établissement de nombreuses missions dont celle de [favoriser un égal accès des femmes et des hommes aux professions musicales](#).

... précisée par le ministère de la Culture

Le 6 mars 2020, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, Franck RIESTER, ministre de la Culture, confie au Centre national de la musique la mission d'élaborer [un plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la filière musicale \(lire le communiqué de presse\)](#).

En novembre 2020, face aux témoignages qui se multiplient également dans le domaine de la musique, Roselyne BACHELOT, ministre de la Culture, mandate le CNM pour mener [un travail d'alerte, de prévention et d'accompagnement des structures de formation, de production et de diffusion musicale \(lire le communiqué de presse\)](#).

Maison commune de la musique, le CNM est le lieu d'échanges entre les professionnels de la musique sur le sujet, dans une logique de concertation permanente. En collaboration étroite avec la mission Diversité-Égalité du ministère de la Culture, le CNM publie en décembre 2020 un protocole de lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles élaboré par un groupe de travail comprenant des représentants de la filière musicale (spectacle vivant, musique enregistrée...).

Un enjeu d'exemplarité pour le CNM

En interne

Le CNM adopte une politique RH ambitieuse et volontariste de réduction des inégalités salariales et de prévention des violences sexuelles et sexistes à travers l'intégralité de ses processus de gestion. Toutes les équipes du CNM seront formées courant 2021 à la prévention contre les violences sexistes et sexuelles auprès d'un organisme compétent.

Au sein de ses instances

La composition des instances doit atteindre l'égale répartition femmes-hommes entre les représentants. Ainsi,

- le conseil d'administration est composé de 27 membres dont 14 femmes ;
- le conseil professionnel est composé de 41 membres dont 20 femmes ;
- un travail sur la composition paritaire des commissions est en cours dans le cadre de la refonte des programmes de soutien au 1^{er} trimestre 2021.

Un comité stratégique est mis en place pour fournir au conseil professionnel et au conseil d'administration du CNM des éléments de diagnostic, d'aide à la décision ainsi que des éléments de ressources à destination des professionnels.

À travers ses engagements

2020

- signature du [plan d'action](#) pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma de la FESAC ;
- signature de la [charte Keychange](#) pour plus de diversité et d'égalité du genre dans le secteur musical.

2021

- préparation de la candidature à l'obtention du label AFNOR pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

**DES OUTILS ET DES
MOYENS DÉDIÉS**

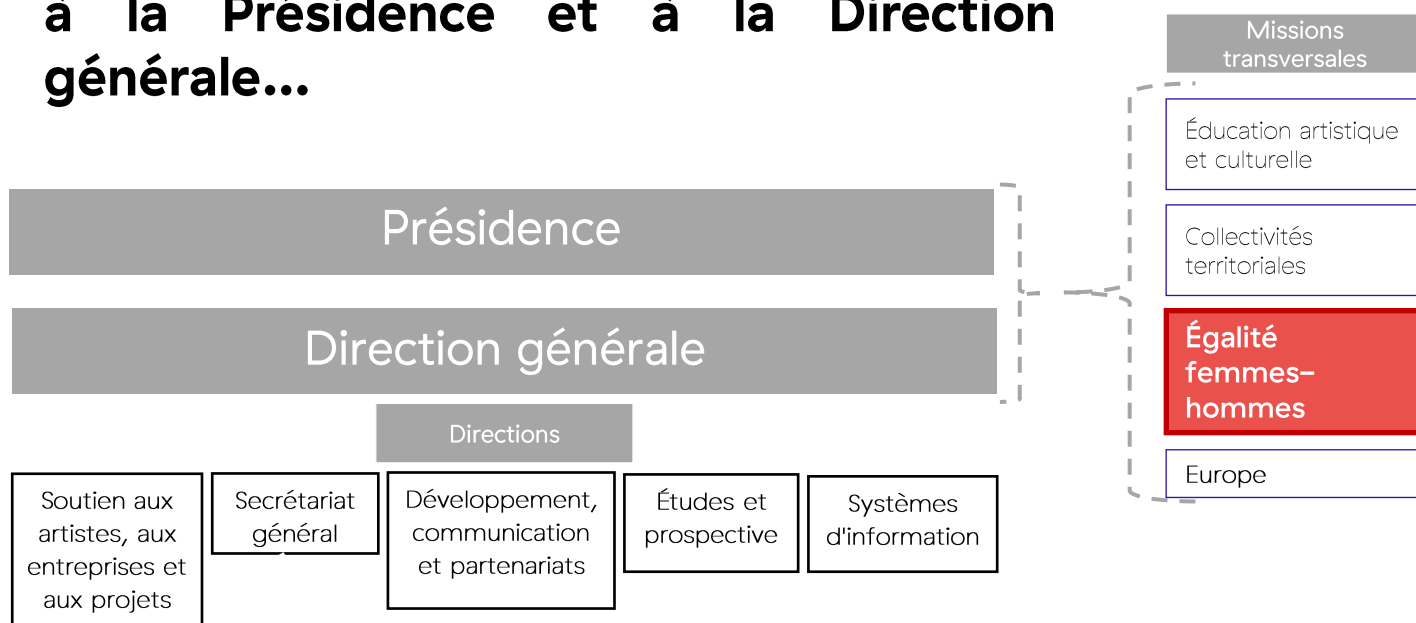
Des orientations stratégiques ambitieuses

La stratégie du CNM s'articule autour de 4 axes : observer-informer, concerter, accompagner et soutenir-inciter, qui orientent sa stratégie et prennent corps dans des actions structurantes telles que :

- l'**objectivation et le recueil de données**, après une première étude menée sur la place des femmes dans les festivals musicaux en 2020, le CNM s'engage à intégrer dès 2021 la question de la place des femmes dans l'ensemble des dispositifs d'observation qu'il développe ;
- la mise en place de **programmes de formation et d'information** en direction des professionnels ;
- la **communication et la participation** de l'établissement aux opérations en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes ;
- la conditionnalité des aides à l'application d'un protocole de lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dès 2021 ;
- la **modification des aides financières** de manière à obtenir dès 2021 des résultats tangibles de la part des acteurs de la filière musicale.

> ACCOMPAGNER

Une équipe dédiée au sein de l'établissement, directement rattachée à la Présidence et à la Direction générale...



> OBSERVER–INFORMER

Un socle pour construire la stratégie du CNM

L'observation et l'information sont deux actions complémentaires qui constituent le socle de la stratégie du CNM en termes d'égalité femmes-hommes.

En s'appuyant sur sa Direction des études et de la prospective, le CNM se donne les moyens de disposer d'états des lieux à partir d'éléments objectifs. Ces éléments contribueront à la définition de la stratégie et des leviers à construire dans le domaine de l'égalité femmes-hommes.

Le CNM mettra à disposition de tous les études et rapports qu'il publiera afin de sensibiliser les acteurs mais également d'expliquer les orientations de son action.

Enfin, l'observation a également pour objectif d'évaluer les résultats des dispositifs déployés en particulier au sein des programmes de soutien afin de les faire évoluer en même temps que les besoins du secteur.

Une première étude sur la présence des femmes dans la programmation des festivals

En partenariat avec l'École des médias et du numérique de la Sorbonne et avec la mission Diversité–Égalité du ministère de la Culture, le Centre national de la musique publie une première étude sur la « visibilité des femmes dans les festivals de musique », menée sous la direction de Joëlle FARCHY.

Cette étude observe la programmation 2019 d'un échantillon de 100 festivals répartis sur le territoire et dans le périmètre d'intervention du CNM.

(voir ci-après)

> CONCERTER

Un comité stratégique dédié à la question de l'égalité femmes-hommes

Installé à l'été 2020, le comité stratégique s'est réuni dès le 1^{er} septembre de la même année. Composé de 25 membres représentant toutes les parties prenantes du champ de la musique et des variétés, ce comité a pour objet de réfléchir et d'échanger sur les enjeux de parité, d'accessibilité, de sensibilisation et de prévention, afin de construire avec la filière de la musique la feuille de route 2021/2022 de l'établissement sur le sujet de l'égalité femmes-hommes.

Liste des structures représentées :

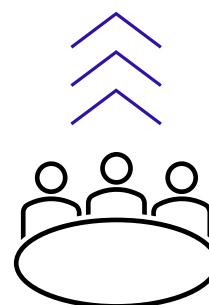
Adami, Believe/shesaidso, SNAM-CGT, Cdmc, CNSMDP, Deezer, DGMIC, Epic/Sony, FEDELIMA, FÉLIN, FEMM, Les Forces Musicales, Futurs Composés, La GAM, ministère de la Culture, PRODISS, PRODEFIM, RIF, Sacem, SMA, SNEP, UPFI, artistes et managers.



Groupes de travail



Conseil d'administration



Conseil professionnel

Émet un avis consultatif avant examen par le conseil d'administration



Comité stratégique

> SOUTENIR-INCITER

1 M€ pour soutenir les actions à travers un programme de soutien dédié

Dès 2020, le budget réservé aux structures professionnelles développant un projet spécifiquement lié à l'égalité femmes-hommes et/ou à la prévention des violences sexistes a été revu à la hausse.

Pour 2021, le conseil d'administration du 16 décembre 2020 a adopté une enveloppe de 1 M€ dédiée à un programme d'aide visant à soutenir toute structure professionnelle développant un projet spécifiquement lié à l'égalité femmes-hommes et/ou à la prévention des violences sexistes et sexuelles dans les secteurs relevant de la compétence du CNM. Il vise à soutenir des initiatives et innovations non couvertes par les autres programmes de soutien du CNM.

Les actions et les projets soutenus devront s'inscrire dans l'un ou plusieurs des axes suivants :

- information et sensibilisation ;
- prévention et action de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- visibilité et valorisation ;
- conseil et structuration ;
- insertion professionnelle et formation ;
- action sur les parcours professionnels ;
- observation et ressources.

Des aides conditionnées au respect du protocole de l'établissement

Le Protocole de lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles formalisé par le CNM (voir ci-après) a reçu le 8 décembre 2020 un avis favorable à l'unanimité du conseil professionnel. Le 16 décembre 2020, le conseil d'administration du CNM a approuvé le fait que l'établissement conditionne désormais ses aides financières à la mise en œuvre et au respect de ce protocole, selon des modalités définies lors de la refonte des programmes de soutien au 1^{er} trimestre 2021.



**ÉTUDE : VISIBILITÉ DES
FEMMES DANS LES
FESTIVALS DE MUSIQUE**

Une première étude exploratoire : mieux compter les femmes pour que les femmes comptent plus

Au printemps 2020, le CNM lance, en partenariat avec l'École des médias et du numérique de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et avec la mission Diversité-Égalité du ministère de la Culture, une première étude sur la « visibilité des femmes dans les festivals de musique », menée sous la direction de la professeure Joëlle FARCHY.

Ce premier travail exploratoire sur un échantillon de 100 festivals a permis de mettre à jour (cf. p. suiv.) une [présence des femmes encore trop minoritaire](#), des [problèmes structurels](#) quant à la place des femmes dans la musique en général, à résoudre en amont des programmations, et une [évolution chez les jeunes](#) qui invite à l'optimisme.

Au-delà de ces résultats, l'étude a soulevé des questions méthodologiques complexes relatives à l'étude de la présence des femmes dans la musique. Le travail mené a en effet montré que, si le relevé des programmations est une étape relativement simple, l'identification des artistes, et plus particulièrement des membres d'un groupe de musiques actuelles encore peu connu, reste une démarche particulièrement délicate.

La fiabilité des données inhérentes à l'identité des artistes est cependant essentielle pour fournir des statistiques ventilées par genre, et constitue un préalable indispensable permettant de produire, de manière récurrente, des statistiques genrées fiables.

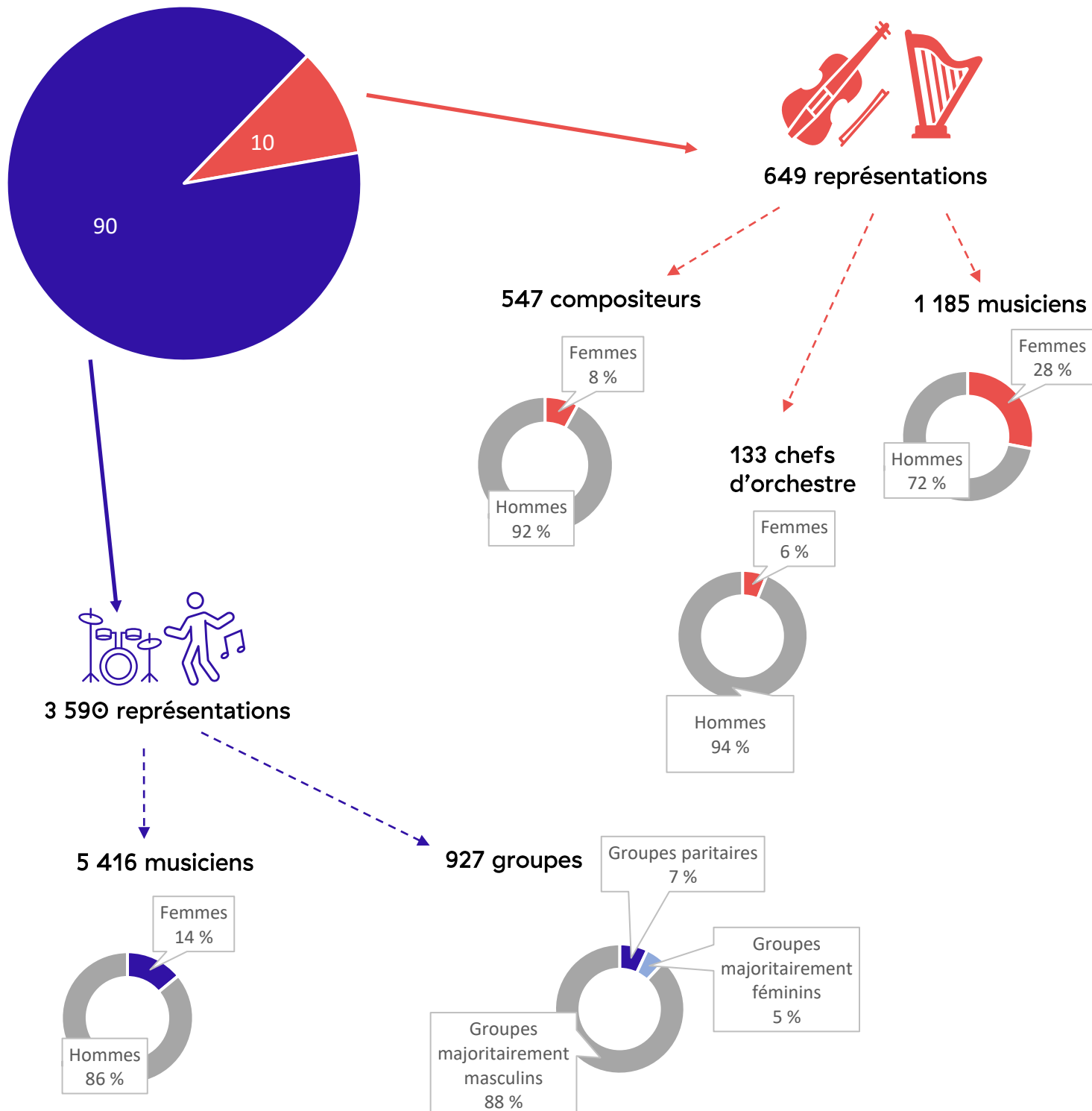
Fort de ces premiers résultats, le CNM prend acte qu'au-delà des études ponctuelles, il est désormais [nécessaire d'inclure la question de la place des femmes au sein de son dispositif pérenne d'observation de l'ensemble de la filière](#).



Télécharger l'étude

Visibilité des femmes dans les festivals : un échantillon de 100 festivals de musique emblématiques et leur programmation en 2019

- Festivals de musiques classiques
- Festivals de musiques actuelles



En amont des festivals, des problèmes structurels à résoudre

La programmation des festivals intervient en aval de la filière et ne peut compenser à elle seule les inégalités de genre, lorsqu'elles sont présentes au niveau de la création et de la production des artistes ou de l'apprentissage des instruments.

Ainsi, l'étude des instruments de musique joués dans les festivals de musiques classiques, par les solistes ou les membres des ensembles instrumentaux et vocaux, montre une **plus forte présence des femmes dans les catégories des voix et des instruments à cordes**. Au contraire, **les percussions et les vents comptent peu de femmes (respectivement 15 et 14 %)**. De plus, parmi les **339 solistes et membres d'ensembles présents en festivals** qui ont étudié dans l'un des deux conservatoires nationaux supérieurs de Paris et de Lyon, seules 88, soit **26 %, sont des femmes**. Les efforts récents, bien réels, de parité dans le recrutement des conservatoires ne semblent donc pas encore avoir produit leurs effets sur la scène des festivals.

Une amélioration pour les jeunes générations

Pour les musiques actuelles, **21 % des individus appartenant à des entités artistiques ayant réalisé leur première « sortie » (physique ou numérique) le plus récemment, soit entre 2015 et 2019, sont des femmes** alors qu'elles ne sont que 14 % en moyenne, toutes périodes confondues.

Pour les musiques classiques, une légère évolution générationnelle semble également s'amorcer pour les compositrices comme pour la direction musicale :

- près de la moitié des compositrices programmées sont nées après 1950;
- en moyenne, **les femmes à la direction musicale sont plus jeunes (36 ans) que les hommes (50 ans)**, même si le nombre de données disponibles est trop faible pour formuler des conclusions définitives.

**PROTOCOLE DE LUTTE
CONTRE LE
HARCÈLEMENT SEXISTE
ET LES VIOLENCES
SEXUELLES**

Formalisation d'un protocole en concertation avec les professionnels de la filière

À la demande de la ministre de la Culture, et en collaboration avec la mission Diversité–Égalité du ministère, le CNM a mené pendant l'automne 2020 une concertation avec les professionnels de la filière pour formaliser un protocole visant à prévenir et traiter les situations de violences sexistes et sexuelles dans le champ des professions de la musique.

Destiné aux employeurs de la filière musicale, afin de prévenir les violences, ainsi qu'aux personnes victimes ou signalant des faits de harcèlement ou d'agression, il vise à apporter aux professionnels une réponse protectrice et adaptée, via des outils de formation et d'accompagnement. Il définit précisément l'ensemble des mesures que les entreprises doivent mettre en œuvre lorsque des faits relevant de harcèlement ou d'agression à caractère sexuel sont signalés pour qu'une réponse adaptée et protectrice soit systématiquement apportée.

À compter du 1^{er} janvier 2021, le bénéfice d'une aide de la part du CNM est conditionné à la mise en œuvre de ce protocole par le demandeur, dans le domaine du spectacle vivant comme de la musique enregistrée.

Les grands axes du protocole

- respecter le Code du travail ;
- former la direction, les équipes d'encadrement et la direction des ressources humaines sur les sujets de violences sexuelles et d'agissements sexistes ;
- informer, sensibiliser les équipes et organiser la prévention des risques ;
- mettre en place un dispositif interne de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ;
- prévoir des plans de préventions, dans le cas de productions scéniques ayant au recours au nu ou à des scènes à caractère sexuel ;
- engager un suivi et une évaluation des actions.

↓ Consultez le protocole

CONTACTS/ RENSEIGNEMENTS

Conseillère en charge de la mission
égalité Femmes-Hommes
Corinne SADKI

Directrice du développement, de la
communication et des partenariats
Anne-Sophie BACH

Responsable communication et
relations presse
Corinne BRET
E : presse@cnm.fr

www.cnm.fr
@Le_CNM



CRÉDITS

Le présent document est une publication du Centre national de la musique, établissement public industriel et commercial sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Sources CNM — Centre national de la musique — www.cnm.fr »

JANVIER 2021

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Jean-Philippe THIELLAY,
Président du Centre national de la musique

RÉDACTION

Anne-Sophie BACH,
Directrice du développement, de la
communication et des partenariats

Corinne BRET,
Responsable communication et relations presse

PHOTO

© Billetto Editorial